



Le Mans, le 05 juillet 2019

Premier comité de pilotage relatif au projet partenarial d'aménagement (PPA) – Le Mans

La gestion économe de l'espace et la requalification de la ville du Mans sur elle-même s'envisagent comme des objectifs de convergence et de cohérence des politiques publiques.

Il est essentiel de promouvoir des projets vertueux et ambitieux au sein d'emprises foncières urbaines disponibles. À ce titre, deux terrains ETAMAT, propriétés de l'État, en cours de libération de leur usage militaire, constituent des potentiels de développement majeur. L'ETAMAT A (7 hectares), avenue Bollée, offre notamment l'opportunité d'aménager un quartier à vocation résidentielle desservi en transport collectif. L'ETAMAT B (16,5 hectares), rue Maurice Trintignant, présente une véritable possibilité d'installation de nouvelles entreprises.

Pour mener à bien ces projets ambitieux, l'État, la ville du Mans et Le Mans Métropole s'inscrivent avec le Conseil départemental, le ministère des armées et les acteurs partenaires dans un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), qui permet de fixer la gouvernance du projet, de partager les enjeux et d'asseoir le calendrier et les modalités opérationnelles et financières préalables à la concrétisation des opérations d'aménagement en fédérant les personnes intéressées.

Le premier comité de pilotage, co-présidé par Nicolas Quillet, Préfet de la Sarthe, et Stéphane Le Foll, président de Le Mans métropole, a été l'occasion d'acter la démarche partenariale engagée depuis 6 mois, en présence des signataires. Le PPA adopté sur Le Mans est le deuxième PPA à l'échelle nationale.